



Présentation pour adhérents individuels

Qu'est ce que l'UDSP 44



Association loi 1901



L'Union départementale des sapeurs-pompiers de Loire-Atlantique a été créée en 1898



Il existe 98 Unions départementales et 13 unions régionales en France



L'ENTRAIDE ET LA SOLIDARITÉ

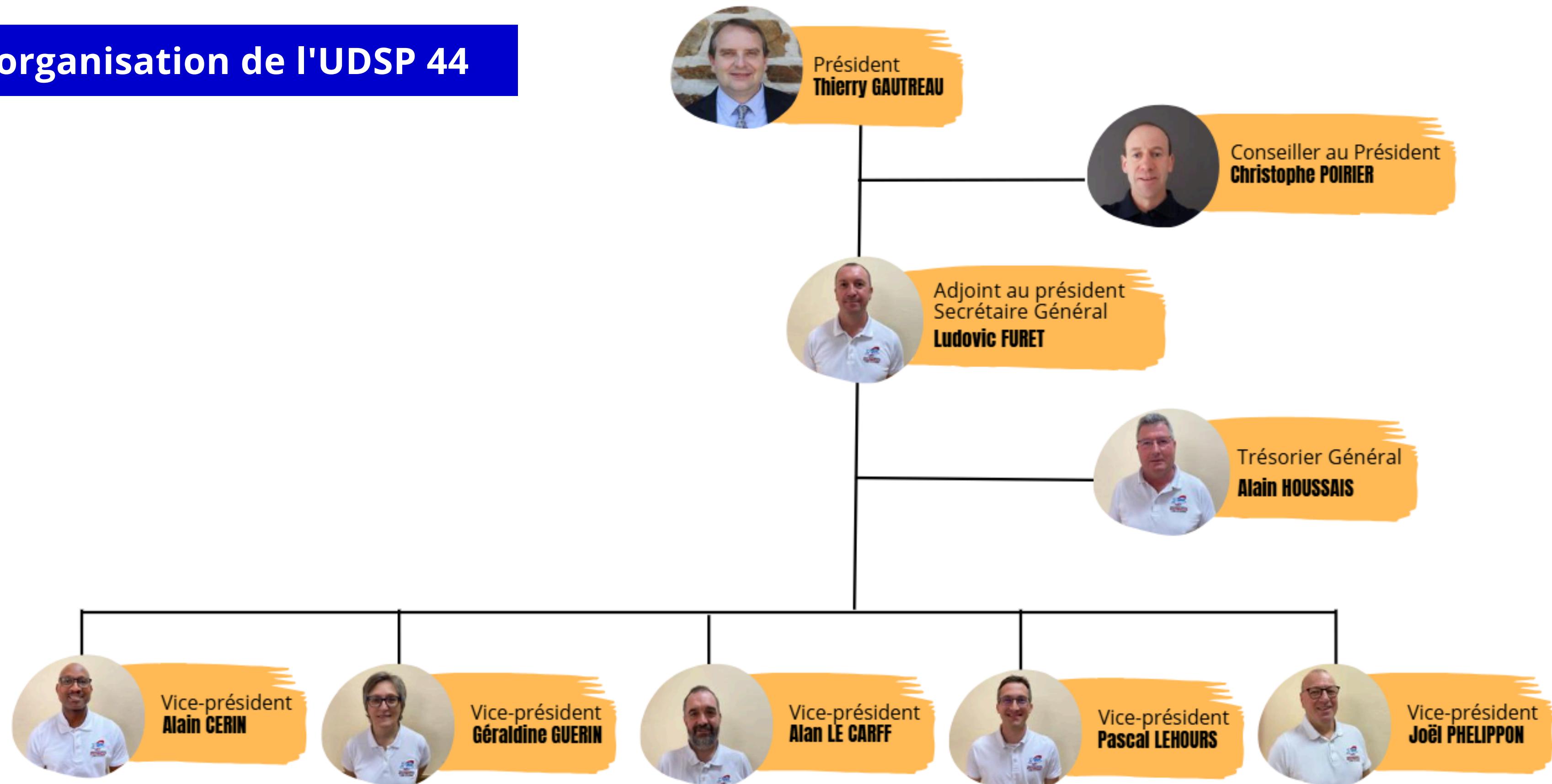
L'UDSP 44 joue un rôle important de **solidarité** afin de venir en aide aux sapeurs-pompiers, aux anciens sapeurs-pompiers, au jeunes sapeurs-pompiers aux Personnels Administratifs, Techniques et Spécialisés et à leurs familles en difficulté.

LES ÉCHANGES

Elle œuvre au quotidien afin de **développer le lien social** à travers l'organisation de **manifestations sportives**, l'encadrement des **jeunes sapeurs-pompiers**, la **formation du grand public** aux gestes qui sauvent ou encore l'organisation d'**actions de sensibilisation** aux risques de sécurité civile.

Rencontres régulières avec la Direction du SDIS, ...

L'organisation de l'UDSP 44



37 administrateurs bénévoles et une vingtaine de membres cooptés

L'UDSP 44 EN CHIFFRES

3 assistantes + 37 administrateurs + 12 commissions/délégations



Muriel MOISAN

Coordinatrice administrative : affaires générales, assurance, adhésions, dossiers sociaux
muriel.moisan@udsp44.fr

Françoise CHIRON

Assistante secourisme : Formations PSC, GQS, SST, gestion salaires, JSP
francoise.chiron@udsp44.fr

Claire HAINRY

Assistante communication et administrative : Réseaux et médias, sports et anciens
claire.hainry@udsp44.fr

- Commission de l'action sociale et des solidarités
- Commission anciens
- Commission secourisme
- Commission volontariat
- Commission JSP
- Commission congrès
- Commission sports
- Délégation PATS
- Délégation médailles et récompenses
- Délégations actions
- Délégation histoire et musée
- Délégation des sages

L'UDSP 44 EN CHIFFRES

ADHÉSIONS

+ 6 000 adhérents



4 068 SP

3 398 SPV
670 SPP



279 JSP



33 PATS
2 Bénévoles



1 658 ASP

577 en activité professionnelle
668 -75ans
296 +75ans
117 +84ans

FORMATIONS

3 707 PERSONNES FORMÉES

PSC1 (7h)

(Prévention et secours civiques de niveau 1)

241 sessions + 21 recyclages

65€/pers et 650€ pour 10 pers

MCP (3h)

(Module complémentaire pédiatrique)

0 sessions

30€/pers et 450€ pour 15 pers

GQS (2h)

(Gestes qui sauvent)

128 sessions

20€ par pers et 300€ pour 15 pers

CANIN-FÉLIN (7h)

0 session

80€ par pers et 800€ pour 10 pers

SST (14h)

Sauveteur secouriste du travail

(Formation de 4h pour les SPV dont l'employeur est conventionné avec le SDIS)

6 sessions

215€/pers et 1 500€ pour 10 pers

MAC SST (7h)

(Maintien actualisation des compétences
- Sauveteur secouriste du travail)

4 sessions

130€/pers et 750€ pour 10 pers

PDC (4h)

Prévention des citoyens

0 session

45€/pers et 540€ pour 10 pers



Toutes les formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap

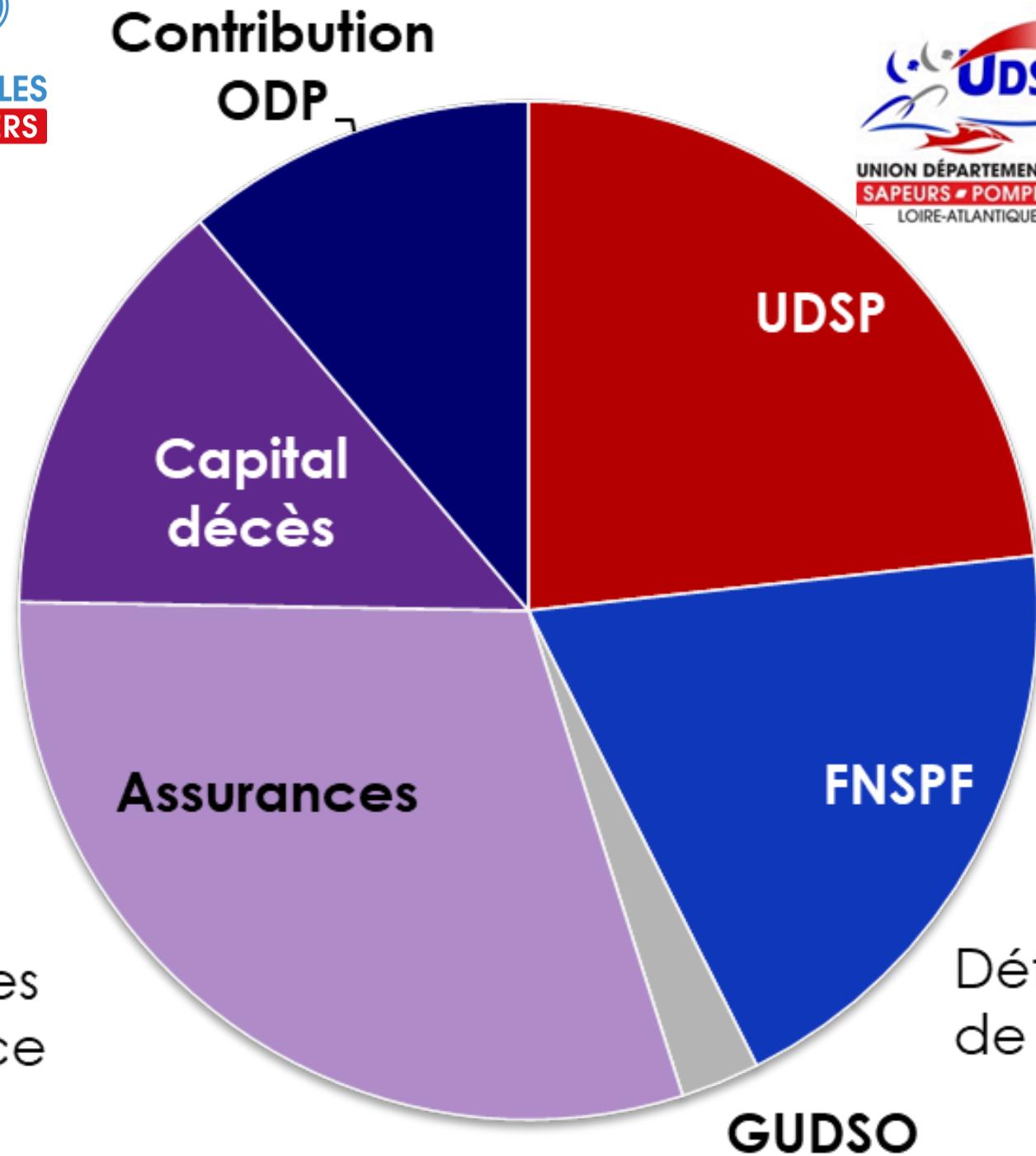
Toutes les formations sont certifiées organisme de formation certifiée Qualiopi

A quoi sert votre cotisation?

Tarif SP : 70,05€
Tarif PATS : 52,50€



Capital de 5000€ versé pour les adhérents de 12 à 70 ans puis dégressivité



Assurances complémentaires pour les activités Hors et En Service



Relai entre les amicales et la FNSPF (commissions sports, action sociale, JSP, secourisme, congrès, volontariat, communication, personnels du SDIS, médailles)



Défense des intérêts de tous ses adhérents



Porter une seule voix auprès de la FNSPF

ASSURANCES DE L'UDSP44

Pourquoi l'UDSP souscrit un contrat d'assurance?

Offrir la possibilité à ses adhérents de bénéficier d'une assurance complémentaire pour les activités associatives (hors service) et les activités en service.

Les assureurs de l'UDSP interviennent :

- Pour les activités associatives (Hors service) : après remboursement des assurances personnelles de l'intéressé (Régime maladie obligatoire : Sécu sociale, MSA, etc. + mutuelle complémentaire) ;
=> intervention en complément des assurances de l'intéressé

- Pour les activités en service : après remboursement de l'assureur du SDIS.
=> intervention en complément des assurances du SDIS

La maxime de l'UDSP44 : en cas de pépin, éviter le reste à charge à ses adhérents

Frais de soins, Forfait bris de lunettes ou bris dentaires, Perte de salaire (en cas de dommage HS uniquement), Perte de primes, Indemnité Journalière Hospitalisation - 50 € / jour d'hospitalisation à partir du 4ème jour jusqu'au 365ème jour, Frais médicaux non remboursables par l'assurance statutaire (Dépassements d'honoraires, séance d'ostéopathie, frais de transport...), Capital Invalidité, Capital Décès, Responsabilité Civile.

Exemple : Un sapeur-pompier est gravement brûlé sur intervention. Accident En service commandé

1 - Intervention de l'assureur du SDIS44 pour :

- frais médicaux / pharmaceutiques
- perte de salaire

2 - Intervention de l'UDSP :

Perte de primes

FORFAIT hospitalisation 50€/jour à partir du 4ème jour et jusqu'au 365ème jour.

Forfait rééducation

Santé Plus : frais de soins (exemple : biafine car non pris en charge par la nomenclature SDIS), frais d'aide ménagère, etc.

Intervention de l'UDSP en complément des assurances du SDIS

L'objectif du contrat d'assurances de l'UDSP44 : faire que le sapeur-pompier se retrouve avec le moins de frais à charge

Exemple : Un sapeur-pompier se blesse lors d'un tournoi de foot organisé par l'amicale (entorse du genou avec rupture des ligaments croisés). Accident Hors Service

Le SP est en arrêt de travail

Salaire / prime :

1 - Intervention de l'UDSP si perte de salaire / perte de prime constatée

Dommage corporel :

1 – Intervention du RMO et la mutuelle complémentaire personnelle

2 – Intervention de l'UDSP en cas de dépassement d'honoraires (chirurgien, attelles, frais de soins, etc.)

Hospitalisation suite opération FORFAIT 50€/jour à partir du 4ème jour et jusqu'au 365ème jour.

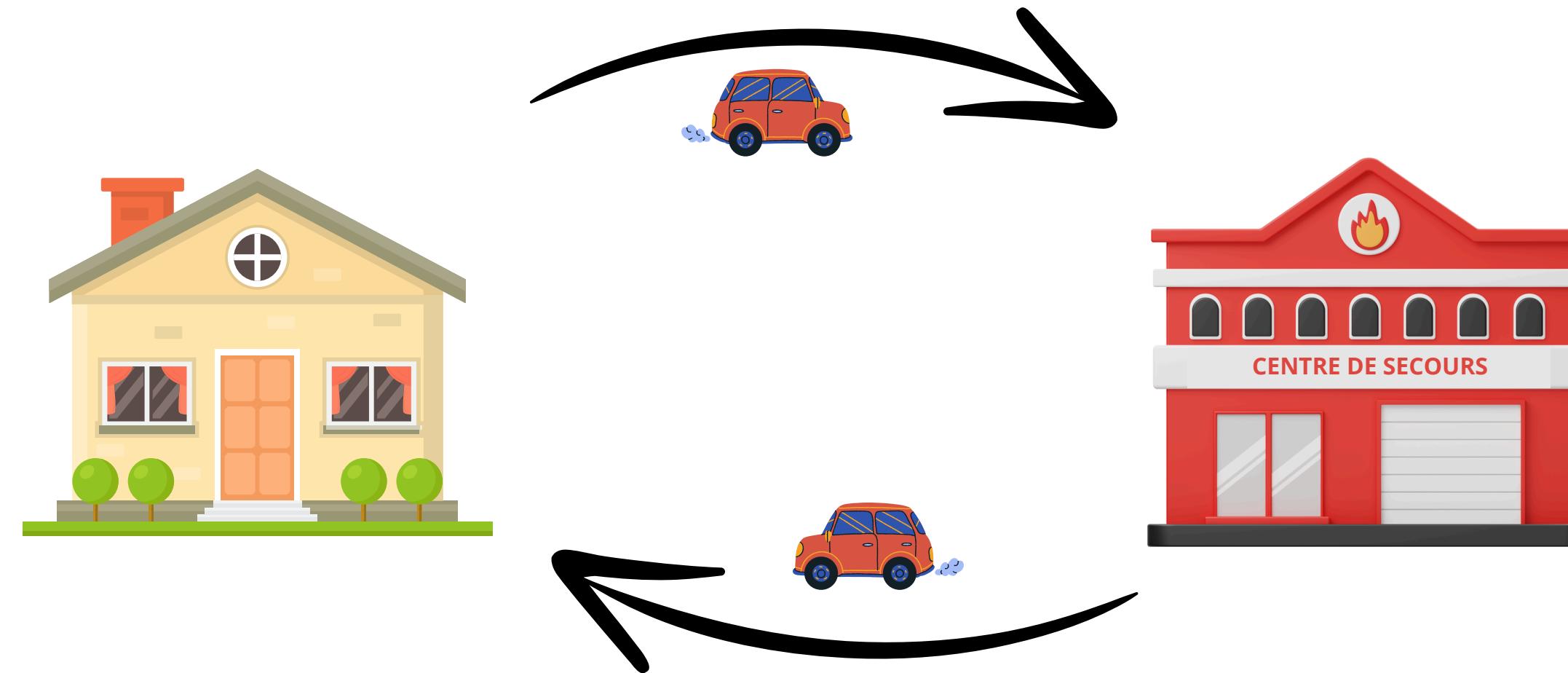
Intervention de l'UD en complément des assurances personnelles du SP

L'objectif du contrat d'assurances de l'UDSP44 : faire que le sapeur-pompier se retrouve avec le moins de frais à charge

Dommage auto

Appel BIP

Prise en charge par le SDIS (corpo + véhicule)



Prise en charge par l'UDSP pour le véhicule (corpo par le SDIS)

En complément des assurances de l'intéressé

Egalement valable dans le cadre des formations, manœuvres, visites médicales,...

Assurance capital décès

Ce contrat a pour objet de garantir le décès par suite de maladie ou d'accident (y compris le suicide au-delà d'une franchise d'un an),

- Décès survenu En service,
- Décès survenu Hors service
- Décès survenu dans le cadre de la vie privée.

Un capital forfaitaire est versé aux ayants droits..

Capitaux versés :

+ De **12 à 70 ans** (veille de la date d'anniversaire) : capital de **5 000€**

+ De **70 à 75 ans** (veille de la date d'anniversaire) : capital dégressif de **-10%** à chaque âge

+ De **75 à 85 ans** (jusqu'au 31 décembre) : capital de **1 250€**

Cotisation : 16,00 €/adh

De 12 à 64 ans	5 000€
65 ans	100% 5 000€
66 ans	100% 5 000€
67 ans	100% 5 000€
68 ans	100% 5 000€
69 ans	100% 5 000€
70 ans	75% 3 750€
71 ans	65% 3 250€
72 ans	55% 2 750€
73 ans	45% 2 250€
74 ans	35% 1 750€
De 75 à 85 ans inclus	25% 1 250€

L'ACTION SOCIALE ET DES SOLIDARITES

PUPILLES DE SAPEURS-POMPIERS

- **soutenir et accompagner les pupilles et les mamans ou papas**, et organise des journées de rencontres et des séjours vacances, principalement en lien avec l'ODP
- **verser des allocations** pour les évènements heureux ou malheureux de la vie des adhérents et apporte des secours exceptionnels à ceux qui sont dans le besoin, (maladie, sinistre, imprévu de la vie...).
- **traiter toutes les questions relatives aux assurances** suite à accidents ou sinistres et constitue les dossiers « décès toutes causes » des adhérents actifs ou retraités.

Ecoute, accompagnement, interventions et rencontres réguliers auprès des familles et SP par le délégué social



Dans le 44

68 enfants pris en charge
67 famille représentées



National

1 432 orphelins

En 2022 :
15 orphelins
18 sapeurs-pompiers
décédés en service

DOSSIERS SOCIAUX



31 dossiers d'aide sociale
(décès - secours exceptionnels)
18 dossiers capital décès toutes causes
(dont 2 actifs)

PRESTATIONS DE LA CAISSE DE SECOURS DE L'UDSP44

Allocation naissance (déclaration dans les 6 mois)

Allocation décès toutes causes

Allocation décès pour conjoint reconnu de sapeurs-pompiers actifs et PATS

Allocation décès pour enfant mineur légitime (ou majeur à charge) de sapeur-pompier actif et PATS

Noël des pupilles

Prime d'installation pupilles

L'ODP a pour but d'assurer la protection matérielle et morale des Orphelins et des familles des Sapeurs-Pompiers décédés, en service commandé ou non

Elle assure la **protection matérielle et morale** des enfants dont le parent est décédé (en Service Commandé – en Hors Service – décès conjoint·e du SP) ;

Elle **vient en aide aux familles** des adhérents sapeurs-pompiers actifs ou anciens, Jeunes sapeurs-pompiers, PATS, qui peuvent se retrouver dans la difficulté : maladie – handicap – accident - surendettement...

Intervient sur tout le territoire français auprès de tous les sapeurs-pompiers, civils ou militaires.

Ses ressources :
dons - legs -
subventions -
bénévolat - ...

Protection juridique

Assistance juridique en tant que personne physique

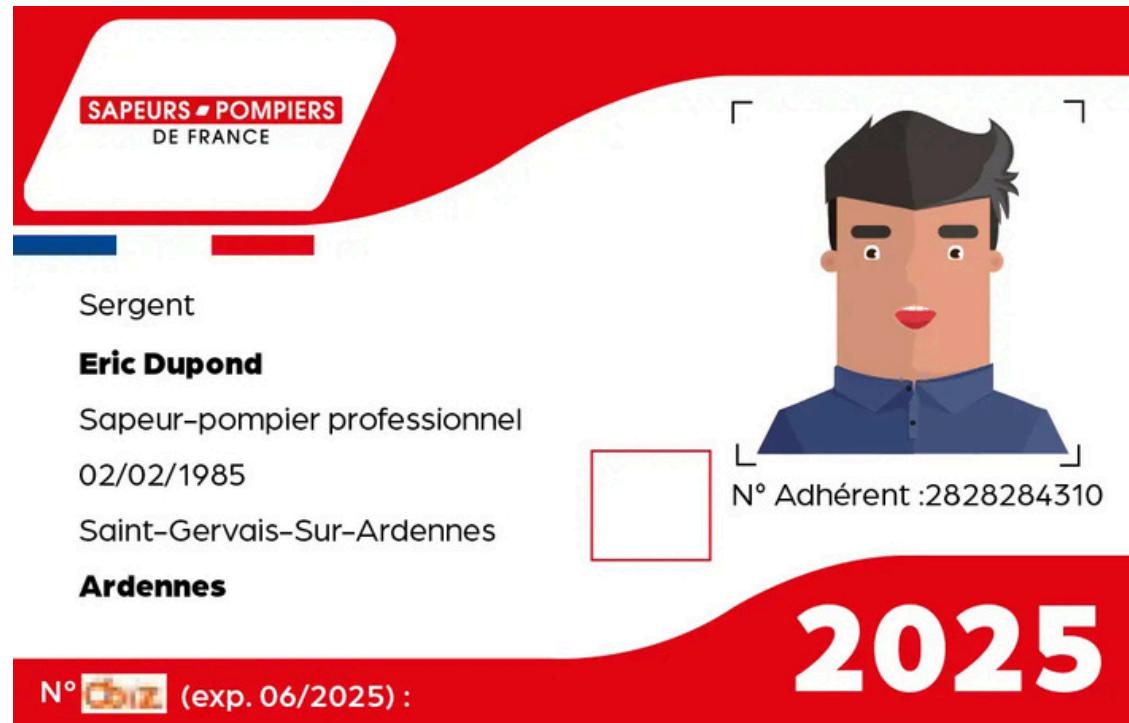
=> par l'adhésion à la FNSPF

(assistance téléphonique, conseils, mise à disposition d'avocats, prise en charge de frais de procédures et honoraires d'avocats, ...)

Assistante juridique de l'amicale

=> par le contrat d'assurance

Adhérer au réseau associatif : un privilège



Symbolique de la vitalité de notre réseau associatif, l'adhésion à la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France, matérialisée par la carte adhérent, permet à chaque membre de s'investir dans les activités encadrées par des agréments nationaux (JSP, enseignement du secourisme...), de participer aux événements et compétitions sportives (au niveau départemental, régional et national), de bénéficier de la protection juridique et de profiter des nombreux autres avantages adhérents.

Grâce à votre carte d'adhérent, vous bénéficiez de nombreux avantages dans près de 10 000 enseignes de proximité, partenaires du réseau Obiz

Rendez-vous sur la page d'accueil de notre site : www.udsp44.fr

